



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 7 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE et Nicolas GRIFFOND.

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée comme secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05.*

---

*M. le Maire ouvre la séance en rappelant qu'il s'agit de la dernière réunion avant la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier avec Communailles-en-Montagne. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Claude PAGET, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, décédé le 18 novembre dernier, et en mémoire des victimes des attentats de Paris et Saint-Denis le 13 novembre.*

## **0. Ajouts de points à l'ordre du jour**

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Dénomination d'une voirie privée
- Conseil d'école : compte rendu de la réunion du 6 novembre
- CCPN : échange de terrains

## **1. Commune nouvelle : point d'étape**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle a été pris le 30 novembre. Il sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La séance d'élection du maire et des adjoints aura lieu lundi 4 janvier et la séance suivante, pour traiter les affaires courantes, sera convoquée lundi 11 janvier. Une réunion d'information et d'organisation avec le personnel aura lieu le 8 décembre et une rencontre est programmée avec le SIDEC pour la fusion informatique.

## **2. Urbanisme : modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme**

M. le Maire fait part au conseil municipal des avis reçus des personnes publiques associées (PPA) et des remarques du public recueillies sur le registre. Lecture est faite du détail des observations.

Après débat, le conseil municipal décide d'adopter les modifications suivantes issues de la phase de consultation :

### **CDPENAF** (sur les modifications du règlement en zone A)

- Extension de la surface de plancher maximum limitée à 25 %
- Annexes d'une surface maximum de 20 m<sup>2</sup>

### **Registre du public**

- hauteur maximale des clôtures en grillage à 1,80 m en zone UD et 1AU
- emplacement réservé n°4 pour la création de places de parking pour la salle des fêtes
  - *Parcelle AB 80* : compte tenu de sa topographie, il ne sera pas possible d'y aménager un parking. La parcelle est donc retirée en totalité de l'emplacement réservé n°4.
  - *Parcelle AB 62* : la totalité de la superficie de cette parcelle, soit 1 313 m<sup>2</sup>, est réservée. Or, cette surface est disproportionnée pour la création d'un parking pour la salle des fêtes, compte tenu des places déjà disponibles au centre du village. Il est donc décidé de limiter la réservation à 300 m<sup>2</sup> (env. 16 x 19 m), le long de la rue des Médecins, en laissant une partie non réservée au Nord de la parcelle.

Compte tenu de ces modifications, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Mignovillard et charge M. le Maire d'accomplir les démarches pour le rendre opposable dans les meilleurs délais.

## **3. Voirie : avenant pour le réaménagement de la place de la mairie**

M. le Maire rappelle que le marché initial avec le groupement Roger Martin/FCE correspondait à 196 778 € HT. Le bureau d'études BEJ propose un avenant de 29 338,50 € HT afin de clôturer le marché à 226 126,50 € HT, soit une augmentation de 14,91 %, afin de prendre en compte les quantités finales et effectives (revêtement, travaux paysager) ainsi que des travaux complémentaires qui ont été nécessaires (réparation du réseau pluvial, adaptation du réseau d'eau)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le signer.

Par ailleurs, il est décidé d'accepter les devis présentés par les entreprises pour les travaux demandés au cours du chantier et qui étaient hors bordereau de prix du marché :

- FCE : 22 791,70 € HT (clôture, portails, portillons, barrière du centre périscolaire, marches en granit, table de pique-nique, abribus, potelets et barrières amovibles...)
- Roger Martin : 700 € HT (massifs pour les buts)

M. le Maire présente un bilan intermédiaire approximatif de l'opération de réaménagement, comprenant aussi la nouvelle cour et l'aire de jeux à l'arrière de l'école :

- Dépenses : environ 380 000 € TTC
- Recettes : environ 135 000 € TTC
- donc un autofinancement communal de 245 000 € TTC, couvert par emprunt.

#### **4. Dénomination d'une voirie privée**

Compte tenu de la numérotation actuelle des habitations dans la rue des Gentianes, qui ne permet pas d'ajouter un numéro entre le 4 bis et le 4 ter, et en raison de la construction d'une nouvelle maison, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition faite par les propriétaires concernés de nommer leur voie privée d'accès « chemin de la Baume ». Pouvoir est donné à M. le Maire d'en informer les services publics et fournisseurs.

#### **5. Délégations du conseil municipal au maire**

##### **Gestion du cimetière et vente de concessions**

Afin de simplifier la gestion du cimetière et la vente des concessions, M. le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer une délégation en ce sens.

##### **Attribution des logements communaux**

L'attribution de logements communaux nécessite quelques fois une prise de décision rapide et pour ce faire M. le Maire demande au conseil municipal une délégation en ce sens.

Pour ces deux points, le conseil municipal décide de déléguer ses pouvoirs à M. le Maire, qui devra en rendre compte.

#### **6. Ressources humaines : entretien annuel d'évaluation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le dispositif des notations annuelles des agents est remplacé par un entretien annuel d'évaluation personnel. M. le Maire soumet au conseil municipal sa proposition et ses critères d'évaluation :

- Résultats et objectifs
- Evaluation des savoirs faire et savoir être
- Perspectives
- Volet des formations

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces critères d'évaluation de la valeur professionnelle du personnel communal.

## **7. Commission « Patrimoine communal » : réunion du 26 novembre**

Le conseiller municipal en charge de la commission rappelle l'état des lieux des bâtiments et des travaux à proposer dans la perspective du budget 2016 :

- *Salle des fêtes* : renouvellement du frigo de la salle du rez-de-chaussée, remplacement d'un micro-ondes, installation d'un four de remise en température, travaux de zinguerie du sas d'entrée.
- *Église* : réfection de l'encadrement de l'horloge, côté grande porte, pour raison de sécurité.
- *Mairie/École* : couverture de la passerelle, plafond acoustique dans la salle de motricité et la salle du conseil municipal.
- *La Poste* : isolation des combles, porte d'entrée de l'agence postale.

Par ailleurs, il est nécessaire d'installer une porte au rez-de-cour de l'extension de l'école, avant la salle de restauration pour éviter les courants d'air et l'abaissement de la température intérieure. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour consulter les entreprises et choisir la proposition la mieux-disante afin que les travaux soient réalisés en janvier 2016.

## **8. Commission « Forêts et bois » : réunion du 26 novembre**

Le conseiller municipal délégué rend compte des propositions de la commission.

### **État d'assiette des coupes pour 2016**

*Résineux :*

- Unité de produit : p. 2, 61, 76, 84, 85, 95 et 34 [volume estimé : 1 377 m<sup>3</sup>]
- Contrat d'approvisionnement : parcelle 35 (gros bois), 60, 61 et 91 (petits bois) [volume estimé : 778 m<sup>3</sup>]

*Feuillus :* parcelles 2, 79, 84, 85, 95, 35 [volume estimé : 1 079 m<sup>3</sup>]

*Affouage pour les années à venir :* parcelles 61, 34, 35 et 72 [volume estimé : 791 m<sup>3</sup>]

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cet état d'assiette 2016 et charge M. le Maire d'en informer l'ONF.

### **Travaux 2016**

Le programme proposé par l'ONF est présenté. Il est prévu d'effectuer des travaux dans les parcelles 11, 12, 15, 16, 17 et 85. Conformément au souhait de la commission, le conseil municipal souhaite demander des devis à des entreprises privées afin de comparer les coûts par rapport à la proposition de l'ONF. Un prestataire sera ensuite désigné au début de l'année 2016.

**Entretien de lignes par l'ACCA** : parcelles 29 et 32

### **Rôle d'affouage**

Le conseil municipal charge M. le Maire d'établir chaque année un rôle d'affouage des habitants ayant leur domicile réel et fixe dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier. Ce rôle sera ensuite soumis à consultation du public pour d'éventuelles corrections.

## **9. Commission « Environnement, cadre de vie et tourisme » : réunion du 3 décembre**

### **Fleurissement, espaces verts et projets d'aménagements**

- Terrain communal, carrefour de l'église : barrière de limite en rondins.
- Calvaire de Froidefontaine : engazonnement, nettoyage et fleurissement. Accord de l'architecte des bâtiments de France pour la suppression de la barrière de couronnement du mur, en conservant le portail.
- Chalet de la Bourre : remplacement d'une table de pique-nique.
- Fontaine de l'Abondance : remise en eau (circuit fermé) à étudier pour 2017.

### **Projet d'extension du chalet des locations à la Bourre**

Afin de permettre le rangement en toute sécurité des équipements de l'espace ludique, il est proposé une extension du chalet à l'arrière. Un contact a été pris avec les Chalets Chauvin pour une extension de 11,5 m<sup>2</sup> ou 18,75 m<sup>2</sup>. Compte tenu des tarifs élevés, le conseil municipal souhaite obtenir de nouvelles propositions techniques et tarifaires en remplaçant les madriers par des planches avec couvre-joint, sachant que le montage pourrait être réalisé par la Commune.

### **Décharge, route de Mouthe : conditions d'accès**

L'ouverture de la nouvelle déchetterie, rue des Artisans, permet d'apporter des solutions pour tous les déchets des particuliers, à l'exception des déchets verts (branchages et tontes). De plus, la décharge située route de Mouthe ne respecte pas la réglementation. Il est donc nécessaire d'en restreindre l'accès, afin de préserver la responsabilité de la Commune.

Aussi, après débat, le conseil municipal décide que, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016, la décharge ne sera plus ouverte en permanence le samedi matin. Les élus effectueront une permanence pour l'ouverture et le contrôle, sur place, de 9h à 10h30. Les habitants de Mignovillard devront présenter leur badge d'accès à la déchetterie. La clé restera disponible au secrétariat de mairie la semaine.

## 10. Conseil d'école : réunion du 6 novembre

L'adjointe en charge des questions scolaires évoque les points suivants :

- Élections des délégués des parents d'élèves : 115 votants
- Effectifs : 124 élèves pour 80 familles
- Activités pédagogiques complémentaires
- Rappel du règlement intérieur
- Voyage à Paris des CM au mois de mai
- Ski des cycles 2 et 3
- Atelier bibliothèque et rallye lecture.
- L'équipe enseignante remercie la municipalité de l'équipement numérique et les nouveaux aménagements.

## 11. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

Les derniers points d'actualité à la CCPN :

- Ouverture de la nouvelle déchèterie et achat de matériel de fonctionnement. La CCPN a contracté un emprunt de 300 000 €.
- Poursuite de la réflexion pour la rénovation de la salle des sports de Mignovillard pour que le projet soit engagé en 2016.

### Échange de terrains

La commune cède les parcelles ZI 331, ZV 126 et ZV 104 pour une surface totale de 9 a 17. La commune reçoit les parcelles ZV 124, ZV 121, ZV 116 et ZV 114 soit une surface de 28 a 65. M. le Maire a tout pouvoir pour signer les actes.

## 12. Divers

- **Vœux à la population** : samedi 9 janvier 2016 à 11h à la salle des fêtes.
- **Repas des aînés** : samedi 30 janvier 2016 à 12h à la salle des fêtes.
- **Rallye Neige et Glace** : passage mardi 2 et mercredi 3 février 2016.

### Réhabilitation de la maison forestière

Différents contacts ont été pris avec des architectes et organismes publics pour mener à bien cette réhabilitation en 2016-2017 et ainsi créer un ou 2 logements.

### Recensement de la population

Seuls 2 candidatures ont été reçues pour les 2 postes d'agents recenseurs. Ces agents seront donc Bernard MIVELLE et Bernard COURTOIS.

*La séance est levée à 23h.*

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

